

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JURY
D'ADMISSION DU CONCOURS DONNANT ACCES AU
GRADE D'INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX
SESSION 2021**

Le Vendredi 29 Janvier 2021, à 11h30 s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Marne, situé 11 rue Carnot à Châlons-en-Champagne, le jury d'admission du concours donnant accès au grade d'Infirmier territorial en soins Généraux.

Membres du jury :

Collège représentant les élus locaux :

| | |
|--|--------------------|
| Madame Marie-Laure WERBROUCK, <i>Infirmière libérale, Maire de Vélye (51).</i> | Présidente du Jury |
| Monsieur Christian BARTHEN, <i>Adjoint au Maire de Lixing les Saint Avold (57).</i> | Membre |

Collège représentant les fonctionnaires territoriaux :

| | |
|--|--------|
| Monsieur Rémy STRINGONE, <i>Attaché Territorial, Directeur des Ressources Humaines à Betheny (51), Représentant de la CAP A du Centre de Gestion de la Marne.</i> | Membre |
| Monsieur Olivier GUYOT, <i>Attaché territorial hors classe, Adjoint à la Directrice Générale des services du Centre Communal d'Action Sociale de Châlons-en-Champagne, Représentant du CNFPT.</i> | Membre |

Collège représentant les personnalités qualifiées

| | |
|---|--------|
| Madame Isabelle DAMASSE, <i>Infirmière, Directrice de résidence à Nogent sur Seine (10).</i> | Membre |
| Madame Delphine MONET, <i>Puéricultrice hors classe, Infirmière d'évaluation de la cellule de recueil des informations préoccupantes au département de la Marne.</i> | Membre |

I- INCIDENT(S) PENDANT L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Le procès-verbal de déroulement de l'épreuve orale n'indique aucun incident déclaré pendant l'épreuve orale.

II- RESPECT DU RÈGLEMENT

Aucun candidat n'a commis un non-respect du règlement durant l'épreuve orale.

III- RESULTATS DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Il est attribué à chaque candidat une note de 0 à 20.

Le jury est souverain et est compétent pour prononcer l'annulation d'une épreuve. Le jury ne peut modifier la liste des résultats qu'il a établie et communiquée à l'autorité organisatrice du concours.

Tout candidat à un concours ou examen qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Après l'examen des notes obtenues à l'épreuve et après en avoir délibéré, les membres du jury fixent le seuil d'admission à 12/20

Le jury a souverainement déclaré admis 10 candidats.

MW

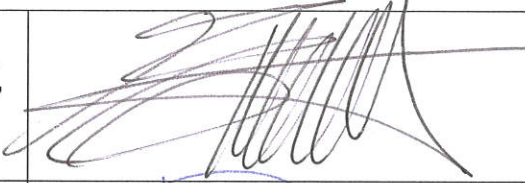
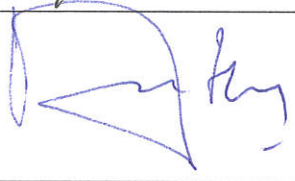




CENTRE DE GESTION DE LA MARNE
CONCOURS D'INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX
CANDIDAT ADMIS

Monsieur AYMONIN Guillaume
Madame BRESSON Justine
Madame CORNU Clementine
Madame DE GRANDPRE Berangere
Madame LAMY DUPUY Estelle
Madame PFINGSTAG Alexandra
Madame PINTO Brenda
Madame RAMA Corinne
Madame REMAÎTRE Denise
Madame REMY Catherine

Fin de liste
Cette liste comporte 10 candidats

RLW

SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY

| | |
|---|--|
| Madame Marie-Laure WERBROUCK, Présidente du Jury |  |
| Monsieur Christian BARTHEN, |  |
| Monsieur Rémy STRINGONE, |  |
| Monsieur Olivier GUYOT, |  |
| Madame Isabelle DAMASSE, |  |
| Madame Delphine MONET, |  |

MLW